

DELIBERATION ·
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 13 avril 2021

Affichage :

Du mercredi 21 avril
au lundi 21 juin 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

49-2021 - Vie associative. Mise à disposition d'un minibus pour les associations de Thorigné-Fouillard

Vu l'avis du bureau du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « Vie culturelle et associative, animations locales » du 15 avril 2021,

Considérant les besoins des associations notamment sportives pour assurer leurs déplacements lors des compétitions extérieures.

Il est proposé au conseil municipal de passer un contrat de trois ans avec l'entreprise Visiocom. Cette société mettrait à disposition de la commune un minibus neuf de 9 places. Cette mise à disposition ne nécessiterait pas d'investissements en matière d'achat ou de location, l'entreprise assure son financement via la recherche de partenaires locaux, ils sont entièrement financés par la publicité. Les seuls frais pour la commune correspondraient à l'assurance (tous risques) et l'entretien. La carte grise et la livraison sont offertes.

Outre l'utilisation de ce véhicule par les associations, il pourrait être envisagé de le mettre à disposition d'autres acteurs de la commune : les services, les écoles, L'EHPAD...

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210419-D492021-DE

A l'issue de ce contrat la commune aurait plusieurs possibilités : renouveler (si -40 000 km), reprendre un minibus neuf (si +40 000 km), effectuer une option de rachat (côte argus) ou rendre le minibus.

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal approuve la mise à disposition d'un minibus et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Visiocom.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

